



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4177

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme d'investissements d'avenir Territoires innovation (de grande ambition) - Perception du financement de la Banque des territoires et reversement aux partenaires du projet - Accord de consortium - Création de la Fondation pour la médiation industrielle sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guiland), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charlot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4177**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme d'investissements d'avenir Territoires innovation (de grande ambition) - Perception du financement de la Banque des territoires et reversement aux partenaires du projet - Accord de consortium - Création de la Fondation pour la médiation industrielle sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre du 3^{ème} volet du programme d'investissement d'avenir (PIA 3), l'État a confié à la Caisse des dépôts et consignations (CDC), via la Banque des territoires, la gestion du programme "Territoire d'innovation de grande ambition" (TIGA), aujourd'hui appelé "Territoire d'innovation". L'objectif de ce programme est de favoriser des démarches d'innovation territoriale et partenariale, reproductibles sur d'autres territoires.

Le processus de sélection, mis en place pour cet appel à projets, s'est déroulé en 2 phases :

- une phase d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui s'est déroulée entre avril et septembre 2017 (date de dépôt). La Métropole de Lyon a été lauréate de cette 1^{ère} étape de sélection et a bénéficié, à ce titre, d'un accompagnement de la CDC et d'un appui financier en ingénierie, s'élevant à 400 000 €, pour approfondir sa candidature à l'appel à projets. Par délibération du Conseil n° 2018-2616 en date du 16 mars 2018, la Métropole a approuvé la perception de ce financement par la CDC.

- une phase d'appel à projets qui s'est déroulée du 13 novembre 2018 (lancement) au 26 avril 2019 (date de dépôt). Cet appel à projets a suscité une mobilisation exceptionnelle, reflet d'une volonté de transformation et de projection des territoires pour accélérer, grâce à l'innovation, les grandes transitions.

Le Premier Ministre a rendu public la liste des 24 lauréats le 19 septembre 2019, parmi lesquels figure le projet "Lyon Saint Etienne, l'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants" piloté par la Métropole.

Les 24 territoires retenus seront financièrement soutenus à hauteur de 450 M€ sur 10 ans, soit un financement réparti entre 2 enveloppes distinctes :

- une enveloppe en subventions pouvant aller jusqu'à 150 M€,
- une enveloppe dédiée à l'investissement pouvant aller jusqu'à 300 M€ mobilisables dans une logique d'investissement avisé (prises de participations en fonds propres).

Le projet "Lyon Saint Etienne, l'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants" piloté par la Métropole bénéficiera d'un soutien de 28 833 316,50 €, apporté par le PIA dont :

- une enveloppe dédiée à l'investissement pouvant aller jusque 22 733 316,50 €,
- une enveloppe en subventions de 6 100 000 €.

L'objet de la présente délibération porte sur le conventionnement à passer avec la Banque des territoires pour le pilotage global du projet et la mise en œuvre des 7 actions faisant l'objet d'un financement en subventions par le PIA/TIGA à hauteur de 6 100 000 €.

II - Objectifs de la Métropole

L'industrie est inscrite dans l'histoire de Lyon. Elle a été le pilier de son essor économique. Contrairement à des villes souvent mono-industrielles, Lyon bénéficie d'une diversification historique qui lui a donné la capacité de rebondir lors des crises majeures du XX^e siècle : de la soierie à la chimie et aux matériaux de demain, en passant par les sciences du vivant, mais aussi, par la construction mécanique ou les véhicules industriels, etc.

De fait, même si Lyon a souffert de la désindustrialisation et perdu de nombreux emplois de production, le socle d'activités économiques reste solide. En 2018, pour la 1^{ère} fois depuis des décennies, le nombre d'emplois industriels a augmenté sur notre territoire.

Par délibération du Conseil n° 2016-1513 du 19 septembre 2016, la Métropole a approuvé son programme de développement économique pour la période 2016-2021, dont l'une des priorités est le développement d'un socle industriel fort, sur le territoire métropolitain, qui se décline autour de 5 axes :

- accompagner les industriels dans la transformation de leur activité,
- proposer une offre d'accueil et de services correspondant aux futurs besoins des industriels,
- développer les compétences de demain et faire évoluer les organisations,
- faire connaître notre savoir-faire industriel,
- favoriser la transition écologique de l'industrie.

C'est pour renforcer cette politique de soutien à l'industrie que la Métropole a fait le choix de répondre à l'appel à projets TIGA et de proposer une candidature portant sur "l'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants".

III - Les grands principes du dossier de candidature

1° - Une alliance territoriale avec Saint Etienne Métropole

Parce qu'il s'agit d'une réalité pour les entreprises du territoire qui ont besoin de trouver, au-delà des frontières géographiques de la Métropole, des compétences, des fournisseurs et des sous-traitants, la réponse à l'appel à projets TIGA a été co-construite avec Saint Etienne Métropole.

L'histoire industrielle de Saint Etienne est caractérisée par une crise des industries qui ont historiquement porté son développement mais elle est aujourd'hui intimement liée à celle de Lyon : continuum de territoire, complémentarité des activités industrielles et diversité des compétences et de l'offre d'accompagnement. L'excellence de Saint Etienne en matière de design industriel est, en particulier, un atout pour nos entreprises.

Ce projet conjoint s'inscrit aussi dans le cadre de l'accord de partenariat avec Saint Etienne Métropole, approuvé par décision de la Commission permanente n° CP-2019-2825 du 14 janvier 2019, en faveur du développement économique des 2 territoires pour les années 2019-2022. Cet accord-cadre propose de développer 3 axes de collaboration :

- enseignement supérieur/recherche/écosystème de l'innovation,
- entrepreneuriat innovant,
- l'industrie intégrée et (re)connectée à son territoire et ses habitants.

Saint Etienne Métropole est partie prenante de la gouvernance du projet et de certaines des actions développées. L'élargissement à d'autres territoires est envisageable dans un second temps.

2° - Trois piliers fondateurs : l'industrie, le territoire et le citoyen

Le projet "l'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants" propose d'avoir une approche systémique de la question industrielle et de s'appuyer, pour cela, sur le développement/renforcement du triptyque industrie/territoire/citoyen dont les grands principes sont les suivants.

a) - le volet industrie

Il s'agit de fidéliser, attirer, et ancrer les entreprises industrielles sur le territoire en proposant un environnement qui accompagne les mutations. Le cycle de vie du projet industriel et le parcours résidentiel de l'entreprise doivent être facilités. À cette fin, il convient de mettre à disposition des ressources, des équipements et des financements pour accélérer les projets industriels et leur développement. Ces offres visent également à renforcer la capacité d'innovation des industries existantes.

Car c'est bien aussi l'essor des nouvelles technologies et des nouveaux modèles d'organisation qui favorisent cette émergence de l'industrie du futur sur nos territoires et la diversité des secteurs industriels qu'ils accueillent.

b) - Le volet territoire

L'industrie, le territoire et le citoyen sont au cœur de flux et d'échanges qui s'intensifient (matières, énergies, données, etc.) venant alimenter de nouveaux modèles, services ou usages dont ils sont également les bénéficiaires. Ce développement ne peut se faire sans la création, par le territoire, d'un cadre de confiance permettant de générer de la valeur tout en limitant les risques. La gestion des données, et en particulier la gestion des données personnelles du citoyen, est une brique importante du développement industriel. La numérisation permet, notamment, de renforcer la proximité des relations entre clients et fournisseurs, entre les entreprises et les utilisateurs finaux. La cybersécurité et la transition énergétique sont ainsi 2 priorités transversales du dossier.

c) - Le volet citoyen

La rencontre entre les compétences présentes sur le territoire et les besoins actuels et futurs des industriels doit être anticipée et améliorée. L'industrie doit rejouer pleinement son rôle dans l'intégration et l'ascension sociale des habitants. L'acculturation des citoyens à l'industrie doit être encouragée, tout comme la conduite du changement dans les entreprises vis-à-vis des ressources humaines. Là-aussi, le dossier de candidature vise à soutenir plusieurs initiatives pour travailler, à la fois sur la mobilité professionnelle des salariés, la co-construction de nouvelles compétences mais également, sur l'attractivité des métiers industriels notamment auprès des jeunes et de leurs familles, des femmes et des professionnels de l'orientation ou de l'accompagnement à l'emploi. La médiation industrielle est un axe central du projet car elle doit nécessairement irriguer tout le système d'enseignement et de formation, y compris au niveau du collège et du lycée, pour changer la vision que les jeunes ont de l'industrie. Il faut développer cette culture industrielle au territoire, fondée à la fois sur ses savoir-faire historiques mais aussi sur les innovations et les technologies les plus pointues qui se diffusent dans l'industrie.

3° - Un pilotage public/privé

Le modèle de gouvernance qui sera mis en œuvre pour assurer le succès de ce plan d'investissements publics/privés s'appuiera sur :

- un double portage public et privé, pour relayer et connecter les enjeux du monde économique avec les politiques publiques concernées,
- un pilotage agile et collaboratif, pour déployer le programme d'investissements sur le territoire tout en veillant progressivement à élargir les partenariats territoriaux dans une logique de répliquabilité,
- un appui sur des instances moins institutionnelles -à l'instar du comité consultatif constitué pour l'élaboration du projet - pour enrichir la démarche et sourcer en continu de nouveaux projets et opportunités structurantes pour le territoire,
- une équipe-projet dédiée, experte et transverse pour accélérer la structuration juridique et financière des projets, déployer le programme et assurer la bonne réalisation et valorisation des actions.

Des indicateurs de réalisation et une méthodologie d'évaluation pour mesurer la performance de ce plan d'investissements et, le cas échéant, procéder à des réajustements. La Métropole, chef de file du projet, devra présenter dans les 3 mois suivant la signature de la convention de subvention avec la Banque des territoires un accord de consortium. Cet accord de consortium, conclu avec l'ensemble des partenaires du projet, devra, notamment, confirmer la Métropole en tant que chef de file, définir les modalités de gouvernance, l'adéquation de la gouvernance aux objectifs du projet, les modalités d'évolution du partenariat ou encore, les règles relatives au partage et à l'exploitation dans l'hypothèse où la réalisation du projet donnerait lieu à la constitution de droits de propriété intellectuelle ou à la constitution d'autres actifs. L'accord de consortium définira les modalités d'exécution du projet TIGA de la Métropole et de ses partenaires, pour la durée de la convention de subvention signée avec la Banque des territoires, soit 4 années.

4° - Un 1^{er} portefeuille de projets

À ce jour, 18 actions composent le projet "Lyon Saint Etienne, l'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants" :

- 6 actions + le pilotage global du projet subventionnés à 50 % par le PIA via la Banque des territoires (soit 7 actions au total),
- 6 actions nécessitant des interventions en fonds propres, jugées matures économiquement et portant sur la création d'opérateurs,

- 5 actions valorisées dans le projet TIGA et portées par des partenaires, sans demande de cofinancement.

Les 18 actions sont décrites ci-dessous (*actions en subvention ; ** actions en fonds propres ; ***actions sans demande de financement) :

A1 - Plateforme énergétique mutualisée accompagnée (Métropole de Lyon)**	Mise en œuvre d'un feeder qui permettrait de capter la chaleur fatale de la Vallée de la Chimie puis de la redistribuer sur les réseaux industriels et de chaleur urbaine.
A2 - Cleantech Factory and services (Métropole de Lyon)**	Proposer au sein de la Vallée de la Chimie des plateaux techniques et des services aux porteurs de projet qui entrent dans une phase d'industrialisation de leur innovation.
A3 - Accompagnement au lancement de la Ruche industrielle*	Espace et offre de service permettant l'accompagnement de projets d'intraprenariat à vocation productive sur le thème de la performance industrielle à Vénissieux dans le cadre du programme USIN- Lyon Parilly Factory.
A4 - Lancement d'un FabHub (Métropole de Lyon)***	Lancement d'une plateforme distribuée mutualisant des moyens de productions pour les projets de startups et PME à vocation productive.
A5 - Fonds d'amorçage industriel (Métropole de Lyon)**	Mise en place d'un véhicule d'investissement en fonds propres et quasi-fonds propres dans des entreprises qui ont besoin de financer la mise au point, puis la mise sur le marché, de leurs produits/solutions techniques.
A6 - Filiale de la Cité du design (Saint Etienne Métropole)***	Création d'une société de valorisation qui sera organisée selon deux activités : une activité de transfert et une activité de diffusion
A7 -Modélisation des implantations industrielles en milieu urbain ***	Logiciel d'aide à la décision et de simulation territoriale, et les services associés, pour accompagner les projets d'implantation, de foncier et d'immobilier d'entreprise productifs.
A8 - Plateformes de données énergétiques (Métropole de Lyon)*	Développer une plateforme de données et des services pour la transition énergétique sur la base des données des compteurs communicants
A9 - Opérateur territorial d'énergie renouvelable (Métropole de Lyon)**	Opérateur Énergies renouvelables (EnR) sous contrôle de la Métropole, lui permettant d'accélérer le développement du photovoltaïque sur son territoire, et ceux environnants.
A10 - Opérateur d'efficacité énergétique du patrimoine (Métropole de Lyon)**	Créer un opérateur intégré d'industrialisation d'une démarche d'efficacité énergétique des patrimoines publics sous contrôle de la Métropole.
A11 - Mission cybersécurité (Métropole de Lyon)*	Création d'une mission cybersécurité, autorité organisatrice à l'échelle du territoire de la Métropole de Lyon.
A12 - Centre de ressources cyber mutualisé **	Création d'un centre de ressources cyber mutualisé (CRC mutualisé) structuré autour de 3 missions : "anticiper", "détecter" et "réagir" ; pouvant apporter une réponse globale aux territoires et aux entreprises.
A13- Accompagnement au lancement d'une Fondation pour la médiation industrielle (sous l'égide de la FPUL)*	Fédérer les acteurs du territoire dans une structure commune et collaborative en capacité de piloter/déployer des actions à l'échelle territoriale. Elle vise le soutien (logistique, méthodologique et financier) des acteurs du territoire pour une massification des actions de médiation industrielle. La Métropole de Lyon sera membre fondateur de la Fondation.
A14 - Action de recherche - action "Think and Do Tank" (Université de Lyon)*	Création d'un laboratoire appliqué de recherche actions regroupant les différents réseaux d'experts du territoire (acteurs de la recherche, collectivités, entreprises, associations, etc.) et en lien étroit avec les citoyens via un système d'observation des territoires et d'expérimentation ouverte.

A15 - L'industrie reconnectée par le travail réel (ODAS)***	Plateforme de gestion des compétences pour les entreprises basée sur l'observation humaine.
A16 - Nouvelles mobilités (Métropole de Lyon)*	Action d'animation et de coordination pour le renforcement de modes doux en zone industrielle.
A17 - Le Makers Lab de l'EMLyon***	Cette action s'inscrit dans le cadre du projet immobilier que porte l'EMLyon et vise la création du nouvel équipement, le "Hub des Early Makers".
A18 - Coordination de l'action (Métropole de Lyon)*	Une équipe projet menée par la Métropole de Lyon, en lien étroit avec Saint Etienne Métropole et les partenaires est mise en place pour coordonner le programme d'action. Cette équipe sera assistée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

IV - Le budget total du projet et les modalités de versement des fonds

1° - Le budget global du projet

Le projet "Lyon Saint Etienne, l'industrie intégrée et reconnectée à son territoire et à ses habitants" est estimé et valorisé à 200 994 665 € dont :

- 6 actions en investissements pour un montant de 173 589 385 €,
- 5 actions en financements propres portés par des partenaires pour un montant de 11 210 950 €,
- 7 actions en subventions pour un montant de 16 194 330 € (assiette éligible PIA 13 050 132 €).

Les financements apportés par l'État, via le PIA 3, sont les suivants :

montant prévu au PIA "Territoire d'innovation"	28 833 316,50 €
<i>dont potentiels investissements (sur le territoire sur des projets portés soit par la Métropole soit par des acteurs du territoire)</i>	22 733 316,50 €
<i>dont subventions (sur des projets portés soit par la Métropole soit par des acteurs du territoire)</i>	6 100 000,00 €

L'objet de la présente délibération porte uniquement sur le financement par le PIA des 7 actions en subventions.

2° - Les actions subventionnées

Pour lancer les 7 actions subventionnées (référéncées ci-dessus A3, A8, A11, A13, A14 et A16, A18), la Métropole sera bénéficiaire, en tant que chef de file, d'une subvention globale pour un montant de 6 100 000 € (intervention à 50 %). Une convention de subvention liera donc la Métropole à la Banque des territoires.

Parmi ces 7 actions subventionnées, la Métropole est maître d'ouvrage exclusif de 4 actions.

Pour les 3 actions restantes, la Métropole sera récipiendaire de la subvention et devra la reverser aux porteurs de projets. Des conventions de reversement de la Métropole vers les partenaires concernés seront conclues avec ceux-ci : à savoir la Ruche industrielle (A3), la FPUL (A13), l'Université de Lyon (A14), l'association le Tube à expérimentations urbaines -TUBA- (A14), l'Agence URBA Lyon (A14).

Actions en subvention	Maitrise d'ouvrage	Financement PIA/TIGA (en €)	Cofinancement apporté (en €)	Assiette éligible (en €)
A3 - La Ruche industrielle	Association la Ruche industrielle	358 000	358 000	716 000
A8 - Plateformes de données et services énergétiques	Métropole de Lyon	1 410 625	1 410 625	2 821 250
A11 - Mission cybersécurité	Métropole de Lyon	833 768	1 234 080	2 067 848
A13 - Fondation pour la médiation industrielle	FPUL	963 468	963 467	1 926 935
A14 - Think and Do Tank	Université de Lyon Métropole de Lyon TUBA UrbaLyon	1 115 564	1 126 835	2 242 399
A16 - Nouvelles mobilités	Métropole de Lyon	465 400	465 400	930 800
A18 - Coordination de l'action	Métropole de Lyon	953 175	1 391 725	2 344 900
Totaux		6 100 000	6 950 132	13 050 132

V - La création de la Fondation pour la médiation industrielle

Une des actions subventionnées (A13) porte sur la création d'une Fondation pour la médiation industrielle dont l'objet est de fédérer les acteurs du territoire dans une structure commune et collaborative, en capacité de piloter/déployer des actions de médiation industrielle à l'échelle territoriale.

Cinq membres fondateurs sont à l'initiative de cette fondation : la Métropole, Saint Etienne Métropole, l'Université de Lyon, l'Union des industries et métiers de la métallurgie Lyon-France et le Rectorat de Lyon.

Cette fondation sera créée sous l'égide de la FPUL (dite "fondation abritante").

La subvention attribuée dans le cadre du PIA doit permettre d'initier la création de la Fondation pour la médiation industrielle et de soutenir sa mise en œuvre (logistique, méthodologique et financière) pendant 3 ans. Cela permettra de fédérer les acteurs du territoire pour une massification, à terme, des actions de médiation industrielle.

Les enjeux de l'action portent sur la coordination et l'animation à l'échelle d'un territoire des acteurs de la médiation et de la transformation positive de l'industrie ; le besoin de "réenchanter" l'image de l'industrie et de développer une culture industrielle commune, enfin la nécessité d'accompagner la valorisation des métiers industriels et l'évolution des compétences professionnelles.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- opérer la coordination territoriale des acteurs,
- accompagner le déploiement d'actions (collaboratives ou individualisées) innovantes de médiation industrielle.

La fondation abritée sera administrée par un comité stratégique composé de 16 membres maximum répartis en collèges : fondateurs, partenaires économiques, territoires, compétences et entreprises. La Métropole disposera de manière permanente d'un représentant au sein du collège des fondateurs. Ce représentant siègera également au sein du comité stratégique.

Il est donc proposé au Conseil :

- d'autoriser la perception du financement en subvention de la Banque des territoires à hauteur de 6 100 000 € et le reversement vers les partenaires bénéficiaires pour les actions que le nécessitent,
- d'acter le principe d'un accord de consortium nécessaire à la mise en œuvre du projet pour une durée de 4 ans,
- d'approuver la création de la Fondation pour la médiation industrielle (action 13) associant la Métropole en tant que membre fondateur ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Valide le lancement opérationnel par la Métropole du projet "l'industrie reconnectée à son territoire et à ses habitants" labellisé et sélectionné dans le cadre de l'appel PIA 3 et en particulier des actions en subvention.

2° - Approuve :

a) - la convention de subvention entre la Banque des territoires et la Métropole ainsi que le modèle de convention de reversement aux partenaires de projet,

b) - le reversement de la subvention pour les montants maximum et pour les partenaires suivants :

- 358 000 € au profit de l'association la Ruche industrielle,
- 963 468 € au profit de la FPUL,
- 557 865 € au profit de l'Université de Lyon,
- 133 500 € au profit de l'association TUBA,
- 250 000 € au profit de l'Agence URBA Lyon ;

c) - le principe de constitution d'un consortium entre les partenaires du projet TIGA,

d) - la création de la Fondation pour la médiation industrielle sous l'égide de la FPUL et la participation de la Métropole en tant que membre fondateur,

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de la Banque des territoires une subvention d'un montant maximum de 6 100 000 €, sous réserve de la décision finale du Premier Ministre à intervenir concernant l'attribution du montant maximum de subvention pour le projet,

b) - signer la convention de subvention entre la Banque des territoires et la Métropole, sous réserve de la décision finale du Premier Ministre à intervenir concernant l'attribution du montant maximum de subvention pour le projet,

c) - signer les conventions de reversement entre la Métropole et les porteurs d'actions association : la Ruche industrielle, FPUL, Université de Lyon, association TUBA, Agence URBA Lyon, selon le modèle de convention ci-joint,

d) - signer l'accord de consortium entre les partenaires de projet nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci,

e) - signer la convention à passer entre la Métropole, les membres fondateurs et la FPUL portant création de la Fondation pour la médiation industrielle sous l'égide de la FPUL,

f) - accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4° - La recette prévisionnelle maximum correspondante soit 6 100 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 74 - opération n° 0P01O5572.

5° - La dépense prévisionnelle maximum correspondant aux reversements soit 2 262 833 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P01O5572.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.

.